Image not found or type unknown

Résolution de litige Cdiscount

Par **piote**, le **08/02/2011** à **18:10**

Bonjour,

j'ouvre juste ce post pour montrer la marche à suivre aux acheteurs de Cdiscount qui se retrouvent malencontreusement comme moi en litige avec Cdiscount.
J'ai, à force de mail, forums, appels et ouverture de litiges via fia-net obtenu gain de cause : petite explication :
J'ai acheté le 6 octobre une machine lavante séchante de marque Candy (modèle GO4W264 - ref commande 1010061724DLDNW). La machine était en panne : elle s'était arrêtée en milieu de cycle avec impossibilité de vidanger l'appareil. Je n'arrivais pas à signaler ma panne sur le site de Cdiscount. J'ai essayé d'appeler le numéro que l'on m'a donné sur le site. Mais on me renvoyait à un réparateur qui me demande 92€. Or je pensais être face à un défaut de conformité (étant donné que mon appareil est tombé en panne en moins de 6 mois) et donc à ce titre, que cdiscount s'occupe en tant que vendeur de la prise en charge de la réparation. Pendant 3 ou 4 mails, on m'a assuré que comme je n'avais pas souscris à la garantie sérénité, je ne pouvais pas me faire rembourser la MO et le déplacement. Et enfin, je reçois LE mail à réutiliser :Mademoiselle xxxxxx

Je fais suite à votre intervention auprès de nos services concernant la panne de votre lave linge CANDYGO4W264.

Votre produit bénéficie d'une garantie de 1 an constructeur, à compter de sa date de livraison.

C’est la raison pour laquelle je vous invite à contacter la marque au 02 48 55 80 90 qui vous orientera vers le réparateur agréé le plus proche de votre domicile.

Toutefois et selon la garantie légale de conformité, il est vrai que vous n'avez pas à règler les frais de déplacement et main d'oeuvre.

En conséquent, je vous demande de faire l'avance de ces frais afin que la réparation soit effectuée dans les meilleurs et de me faire parvenir immédiatement la facture par mail à l'adresse xxxxxx pour procéder au remboursement.

Je vais donc faire réparer ma machine et je vous tiendrais au courant des modalités et des délais de remboursement.

Je tenais à préciser à tous que Cdiscount n'a aucun droit de refuser de payer des frais de réparation à partir du moment où l'appareil tombe en panne dans un délai aussi court après la date d'achat. Si 1000 clients qui ont le même pb que moi laissaient tomber pour un litige de 100€, Cdiscount empoche directement 100.000€ sans rien faire !

Par **Daichan**, le **20/05/2014** à **10:47**

Bonjour j aurais voulu connaître la véritable adresse de cdiscount j ai eu une télé qui est tombée en panne je l ai laissée deux mois en réparation pour qu on me dise qu elle n était pas réparable ... Sa valeur d achat était de 668e et, s est transformée en bon d achat de 504e alors que le bien est encore garantie... QUELLE EST L ADRESSE DU SERVICE CLIENT CDISCOUNT ? Et ma demande de remboursementau prix d achat peut elle anoutir ? J ai passé plus de deux heures sur leur plateforme téléphonique .... Avé des guignols incompétents au bout du fil... Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés